DISTRICT DE L'YONNE

Le Journ@l

DE FOOTBALL









LE FC CHEVANNES UNE NOUVELLE FOIS LABELLISÉ

Partenaires













Le football club de Chevannes a reçu le lundi 11 novembre 2019 le label Jeunes F.F.F Crédit Agricole!

Page 4











« Le District, c'est VOUS! »

Sommaire

InformationsPages 1 à 3ActualitésPages 4 & 5Procès-VerbauxPages 6 à 17



Votre Guide de Formation est enfin disponible! Vous retrouverez de nombreuses renseignements utiles sur les formations Educateurs – Entraineurs – Dirigeants et Arbitres pilotées par l'IR2F, en collaboration avec les Districts.

INFORMATIONS

COMMUNIQUÉ

A tous les clubs et licenciés

Mesdames, Messieurs,

A l'invitation des arbitres, le texte suivant sera lu par les 2 capitaines des équipes (chacun une partie) devant les tribunes, les équipes, les bancs et les spectateurs avant le coup d'envoi des rencontres ce dimanche 24 novembre 2019.

<u>Capitaine visiteur:</u>

Le Comité de Direction du District de l'Yonne de Football, la Commission Départementale d'Arbitrage (CDA), l'Union Nationale des Arbitres de Football (UNAF) déplorent et trouvent inadmissible l'agression physique subie par un arbitre le dimanche 17 novembre 2019 sur un terrain de notre district.

Par la lecture conjointe de ce message, ils rappellent que les arbitres font partie intégrante du football, qu'ils sont affiliés à un club autant que les joueurs, éducateurs et dirigeants.

Pour éviter et bannir ce genre de comportement, ils invitent tout un chacun à prendre leurs responsabilités. La violence ne doit pas gangrener nos stades. Il est temps que chacun prenne conscience des dérives de certains joueurs, éducateurs, dirigeants et spectateurs pour que cet incident ne se renouvelle jamais.

<u>Capitaine recevant :</u>

Les arbitres doivent être protégés dans l'accomplissement de leur mission, par les joueurs, éducateurs et dirigeants. D'autre part, ils sont délégataires d'une mission de service public, ce qui entraine pour les agresseurs des sanctions aggravées devant les juridictions correctionnelles.

Ils rappellent que les devises du football dans l'Yonne sont le :

Plaisir - Respect - Engagement - Tolérance - Solidarité

Et pour finir, rappelle une des devises des arbitres :

« Nous n'avons pas le même maillot mais nous avons la même passion : LE FOOTBALL »

Merci de votre attention

Le District de l'Yonne, La Commission Départementale d'Arbitrage, L'Union Nationale des Arbitres de Football.



SUBVENTIONS: LES FORMULAIRES DISPONIBLES



Le Conseil Départemental (C.D) de l'Yonne a mis à votre disposition les <u>formulaires de demandes de subvention</u> relatives à l'année 2020. Ils sont à renvoyer avant le 15 décembre 2019.

Vous pouvez choisir l'une des trois ci-dessous :

- « Sport de masse »
- « Aide à l'investissement »
- « Aide exceptionnelles » ou « Soutien évènementiel ».

Pour plus d'informations, merci de contacter le Conseil Départemental via <u>sports@yonne.fr</u> ou au 03 86 72 87 80.

ENGAGEMENTS COUPE DE L'YONNE FUTSAL SÉNIORS

Les engagements pour la Coupe de l'Yonne Futsal pour les Séniors sont ouverts jusqu'au 5 décembre 2019. Vous pouvez vous inscrire dès à présent sur Footclubs.

Pour plus d'informations, merci de bien vouloir contacter Patricia au 03 58 43 00 60.





CALENDRIER MODULES DE FORMATION Saison 2019-2020



Formations	Dép	Lieu	Dates et horaires	Volume Horaire
		FORMATIONS	MODULAIRES	
MODULE U7	89	PARON	Samedi 16 Novembre 2019 (8h30-18h30)	8H
MODULE U7	89	CHAMPSUR YONNE	Samedi 07 Mars 2019 (8h30-18h30)	8H
MODULE U9	89	APPOIGNY	Samedi19 et 26 Octobre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U11	89	MIGENNES	Vendredi 01 et Samedi 02 novembre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U13	89	JOIGNY	Samedi 19 et 26 Octobre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U13	89	AVALLON	Samedi 29 Février et Samedi 07 Mars (8h30-18h30)	16H
MODULE U15	89	PARON	Vendredi 01 et Samedi 02 novembre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U18	89	SENS	Lundi 11 Novembre et Samedi 16 Novembre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE SENIORS	89	CHAMPS SUR YONNE	Samedi 15 et Samedi 22 Février 2020 (8h30-18h30)	16H
		CERTIFICATS	FEDERAUX	
		CERTIFICAT FEDERA	AL DE FOOTBALL 1	
CFF1	89	APPOIGNY	Du Lundi 27 au Jeudi 30 avril 2020 (8h30-18h30)	32H
		CERTIFICAT FEDERA	AL DE FOOTBALL 4	
PROJET ASSOCIATIF	89	AUXERRE	Vendredi 20 et Samedi 21 Décembre 2019 (13h-21h et 8h30-	16H
PROJET SPORTIF EDUCATIF	89	AUXERRE	18h30) Vendredi 24 et Samedi 25 Janvier 2020 (13h -21h et 8h30- 18h30)	16H
		MODULES SF	PECIFICUES	
GARDIEN DE BUT DECOUVERTE	89	AUXERRE	Vendredi 06 et Samedi 07 Décembre 2019 (13h-21h et 8h30- 18h30)	16H
GARDIEN DE BUT PERFECTIONNEMENT	21	DIJON	Vendredi 10 et Samedi 11 Avril 2020 (8h30-18h30)	16H
MODULE FUTSAL DECOUVERTE	89			16H
MODULE ANIMATRICE	89	APPOIGNY	Samedi 16 Mai 2020 (8h30-18h30)	8H
		CERTIFIC	ATIONS	
CERTIFICATION 1-2-3-4	88	AUXERRE	Samedi 14 Décembre 2019 (8h30 - 19h)	8H
CERTIFICATION 1-2-3-4	89	AUXERRE	Mercredi 15 Avril 2020 (8h30 - 19h)	8H

ACTUALITÉS

LE FC CHEVANNES UNE NOUVELLE FOIS LABELLISÉ!



Le football club de Chevannes a reçu le lundi 11 novembre 2019 le label Jeunes F.F.F Crédit Agricole!

Christian PERDU, Trésorier de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté, Représentant Monsieur Daniel FONTENIAUD, ainsi que Christophe CAILLET, Président du District et Florence BRUNET, Secrétaire Générale ont eu plaisir à remettre les « diplômes » du Label Jeunes F.F.F Crédit Agricole, niveau « Espoir » ainsi que de nombreuses dotations (ballons, équipements techniques, tablette...).

Le Label Jeunes F.F.F Crédit Agricole, c'est quoi?

Valable durant 3 saisons, cette distinction récompense le travail fourni par les différents acteurs du club pour les jeunes et valide la qualité des projets associatif, sportif, éducatif, d'encadrement et de formation.

Félicitations au FC CHEVANNES

AVALLON FCO... NOUVEAU CLUB PARTENAIRE DE L'AJA



L'Association de la Jeunesse Auxerroise et l'Avallon Football Club Olympique ont, mercredi 20 novembre signé une convention de partenariat.

L'AFCO, né de deux anciens clubs (Avallon Vauban FC et Avallon CO) est le 14ème club partenaire de l'AJA; une alliance et plusieurs objectifs... Repérer les jeunes talents et les entraîner selon la méthode Auxerroise. Cette signature symbolise l'entente qui règne entre ces clubs depuis plusieurs années.

Félicitations à ces deux clubs

PROCES - VERBAUX

PV 138 Sp 22

COMMISSION SPORTIVE

Réunion du 20 novembre 2019

Présents: MM Barrault - Rollin - Schminke - Mme Chéry-Floch

Assiste: Mme Lantelme (administrative)

Début de la réunion à 16 h 15.

1. Réclamations

Plateau festival U13 du 9 novembre 2019 à Malay Le Grand

La commission, vu les pièces au dossier, le courriel du club de Paron FC en date du 11.11.19 :

- au vu du courriel du club de Paron FC en date du 11 novembre 2019 concernant la qualification du joueur DESPRES Nolan du club de Malay Le Grand participant au festival U13 du 9 novembre 2019.
- attendu que le club de Paron FC n'a pas déposé de réserve d'après-match,
- en application de l'article 187.2 Evocation, décide d'instruire ce dossier,
- prend note de la réponse du club de Malay Le Grand en date du 14.11.19 sur la participation du joueur Despres Nolan,
- en application de l'article 89 des R.G. délai de qualification : tout joueurs quel que soit son statut (...) est qualifié dans un délai qui court à compter de la date d'enregistrement de sa licence et qui dépend de la compétition à laquelle il participe, comme défini ciaprès : compétitions de District 4 jours francs,
- après vérification de la fiche du licencié Despres Nolan du club de Malay Le Grand,
- attendu que sa licence est enregistrée le 6 novembre 2019 avec date de qualification le 11 novembre 2019,
- dit le joueur Despres Nolan non qualifié pour le plateau du festival U13 du 9 novembre 2019.
- donne match perdu par pénalité à l'équipe de Malay Le Grand, 1 pt,
- amende 32 € au club de Malay le Grand (droit d'évocation),
- transmet le dossier à la commission technique.

La commission prend note de l'absence de confirmation de réserve posée :

Réserve d'avant match :

Match 50045.1 du 17.11.19 Monéteau – Avallon FCO 3 Départemental 1

Match 50531.1 du 17.11.19 Pont Sur Yonne-Vinneuf Courlon 2 Départemental 3 gr A

2. Match arrêté

Match 51988.1 du 17.11.19 Champigny - St Georges Départemental féminin à 8

Match arrêté à la 56 ème minute.

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que l'arrêt du match est dû à la blessure des joueuses de l'équipe de St Georges,
- attendu que l'équipe de St Georges s'est trouvé incomplète (4 joueuses),
- en application de l'article 17 forfait du championnat férminin à 8,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe de St Georges sur score acquis,
- résultat : Champigny = 5 buts, 3 pts / St Georges = 0 but, 1 pt.

3. Matchs non joués

Match 50043.1 du 17.11.19 Vinneuf Courlon - Varennes Départemental 1

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Vinneuf en date du 15.11.19,

- courriel du club de Varennes en date du 20.11.19,
- donne ce match à jouer le 2 février 2020.

Match 50046.1 du 17.11.19 Gurgy - Toucy Départemental 1

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Gurgy en date du 14.11.19, donne ce match à jouer le 1^{er} décembre 2019.

Match 50047.1 du 17.11.19 St Bris Le Vineux - St Georges Départemental 1

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Bris Le Vineux en date du 16.11.19, donne ce match à jouer le 2 février 2020.

Match 50109.1 du 17.11.19 Aillant - Migennes 2 Départemental 2 gr A

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie d'Aillant en date du 15.11.19, donne ce match à jouer le 1^{er} décembre 2019.

Match 50113.1 du 17.11.19 FC Gatinais - Sens Franco Portugais Départemental 2 gr A

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Jouy en date du 15.11.19, donne ce match à jouer le 2 février 2020.

Match 50534.1 du 17.11.19 St Valérien EESV - St Julien Du Sault Départemental 2 gr A

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Valérien en date du 15.11.19, donne ce match à jouer le 1^{er} décembre 2019.

Match 50335.1 du 17.11.19 Malay Le Grand - Gron Véron 2 Départemental 3 gr A

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Malay Le Grand en date du 15.11.19, donne ce match à jouer 2 février 2020.

Match 50943.1 du 17.11.19 Aillant 2 - Cheny Départemental 3 gr B

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie d'Aillant en date du 15.11.19, donne ce match à jouer le 1^{er} décembre 2019.

Match 51150.1 du 17.11.19 Asquins Montillot - Venoy Départemental 3 gr C

Courriels du club d'Asquins Montillot en date des 16 et 18 novembre 2019. La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note du non déroulement de la rencontre pour terrain impraticable et donne ce match à jouer le 2 février 2020.
- concernant le courriel de Mme Voisin Betty, arbitre officielle, concernant son déplacement pour cette rencontre,
- attendu que le club d'Asquins Montillot a bien respecté le règlement par l'envoi du courriel d'annulation du match à Mme Voisin Betty, sur sa messagerie officielle, le 16 novembre 2019 à 9 h 19,
- ne donne pas suite à sa demande.

Match 51320.1 du 17.11.19 FC Gatinais 2 - FC Florentinois Départemental 4 gr A

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Montacher en date du 15.11.19, donne ce match à jouer le 1^{er} décembre 2019.

<u>Match 51322.1 du 17.11.19 St Denis Les Sens 2 – Sens Jeunesse 2 Départemental 4 gr A</u>
La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Denis Les Sens, donne ce match à jouer le 9 février 2020.

Match 51325.1 du 17.11.19 St Sérotin - St Julien Du Sault 2 Départemental 4 gr A

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Sérotin en date du 15.11.19, donne ce match à jouer le 9 février 2020.

Match 51388.1 du 17.11.19 St Bris Le Vineux 2 – Chevannes 2 Départemental 4 gr B La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Bris Le Vineux en date du 16.11.19, donne ce match à jouer le 9 février 2020.

Match 51390.1 du 17.11.19 Gurgy 2 - Fleury La Vallée 2 Départemental 4 gr B

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Gurgy en date du 14.11.19, donne ce match à jouer le 9 février 2020.

<u>Match 51992.1 du 17.11.19 St Denis Les Sens - Serein AS/Varennes Départemental 1</u> <u>féminin à 8</u>

La commission, vu les pièces au dossier, les arrêtés des mairies de St Denis Les Sens et Pontigny en date du 15 novembre 2019, reporte cette rencontre et donne ce match à jouer le 23 février 2020.

Match 51243.1 du 16.11.19 Appoigny/Héry - Sens FC U18 Départemental 1

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie d'Appoigny en date du 15.11.19, donne ce match à jouer le 14 décembre 2019.

<u>Match 51486.1 du 16.11.19 St Florentin Portugais/Chéu - GJ de l'Armançon U18 Départemental 2 gr A</u>

La commission, vu les pièces au dossier,

• prend note du courriel du club du GJ de l'Armançon en date du 19.11.19,

• demande à l'arbitre, Mr Petit Ville Sacha, de fournir un rapport concernant le non déroulement de la rencontre, et ce pour mardi 26 novembre 2019, date impérative.

Match 51515.1 du 16.11.19 St Fargeau – Auxerre Stade 2 U18 Départemental 2 gr B La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie du St Fargeau en date du 15.11.19, donne ce match à jouer le 21 décembre 2019, date impérative (date limite de la 1ère phase).

Match 51220.1 du 16.11.19 Appoigny - Aillant U15 départemental 1

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie d'Appoigny en date du 15.11.19, donne ce match à jouer le 7 décembre 2019.

<u>Match 51582.1 du 15.11.19 St Denis Les Sens – St Clément Onze U15 D 2 gr A</u>
La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Denis Les Sens en date du 15.12.19, donne ce match à jouer le 14 décembre 2019.

Match 51584.1 du 16.11.19 FC Gatinais – St Clément Onze 2 U15 Départemental 2 gr A La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Montacher en date du 15.11.19, donne ce match à jouer le 14 décembre 2019.

Match 51585.1 du 16.11.19 Vinneuf Courlon – Champigny/St Sérotin U15 D2 gr A
La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Vinneuf en date du 15.11.19, donne ce
match à jouer le 14 décembre 2019.

Match 51719.1 du 16.11.19 Appiogny/Fleury – Héru U13 Départemental 2 gr B La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie d'Appoigny en date du 15.11.19, donne ce match à jouer le 21 décembre 2019, date impérative (date limite de la 1ère phase).

<u>Match 51721.1 du 16.11.19 Serein AS/Varennes – GJ Armançon U13 D 2 gr B</u>
La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Pontigny en date du 15.11.19, donne ce match à jouer le 21 décembre 2019, date impérative (date limite de la 1ère phase).

Match 51753.1 du 16.11.19 St Sérotin/St Valérien EESV – Champigny U13 D 2 gr A
La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Sérotin en date du 15.11.19, donne ce
match à jouer le mercredi 20 novembre 2019 à 15 h 00.

Match 51833.1 du 16.11.19 St Georges – Charbuy U13 Départemental 3 gr C

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Georges en date du 15.11.19, donne ce match à jouer le 14 décembre 2019.

<u>Match 51859.1 du 16.11.19 Appoigny/Fleury 2 – Auxerre Stade Fém U13 D3 gr D</u>
La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie d'Appoigny en date du 15.11.19, donne ce match à jouer le 14 décembre 2019.

<u>Match 51886.1 du 16.11.19 Courson – Magny/Quarré St Germain U13 D3 gr E</u>
La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 14 décembre 2019.

4. Changements de dates, horaires, terrains

Match 50057.1 du 08.12.19 Paron FC 2 - St Georges Départemental 1

Demande d'inversion de match du club de Paron en date du 15.11.19.

La commission, vu le refus du club de St Georges en date du 15.11.19,

• maintient ce match à sa date initiale le 8 décembre 2019 à 12 h 00 sur le terrain de repli de Paron, soit sur les installations du stade du District de Sens.

Match 50400.1 du 24.11.19 St Denis Les Sens - FC Gatinais Départemental 2 gr A

Demande d'inversion de match du club de St Denis Les Sens en date du 19.11.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs,

- inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 24 novembre 2019 à 14 h 30 sur les installations de Jouy,
- donne match retour à jouer le 17 mai 2020 sur les installations de St Denis Les Sens.

Match 50398.1 du 24.11.19 Cerisiers 2 - Sens Jeunesse Départemental 2 gr A

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs,

- inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 24 novembre 2019 à 14 h 30 sur les installations de la Fosse Aux Vaches à Sens,
- donne match retour à jouer le 17 mai 2019 sur les installations de Cerisiers.

Match 50413.1 du 15.12.19 FC Gatinais - Champlost Départemental 2 gr A

Demande de report de match du club du FC Gatinais en date du 14.11.19.

La commission, sans l'accord du club de Champlost, maintient ce match à sa date initiale le 15 décembre 2019.

Match 50482.1 du 08.12.19 Fleury La Vallée - Vergigny Départemental 2 gr B

Courriel du club de Fleury La Vallée en date du 19.11.19 : demande d'inversion de match. Demande de report de match du club de Fleury La Vallée en date du 19.11.19 La commission, sans l'accord du club de Vergigny, maintient ce match à date initiale, le 8 décembre 2019.

Mr Rollin n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération et ni à la décision de ce dossier

Match 50464.1 du 01.12.19 Héry - Vergigny Départemental 2 gr B

Demande de report de match du club de Vergigny en date du 17.11.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 26 janvier 2020. Mr Rollin n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération et ni à la décision de ce dossier.

Match 51326.1 du 24.11.19 Sens Jeunesse 2 - FC Gatinais 2 Départemental 4 gr A

La commission, suite à l'inversion du match D2 gr A Cerisiers 2 – Sens Jeunesse (voir cidessus), donne ce match à jouer le 24 novembre 2019 à 12 h 00 sur les installations de la Fosse Aux Vaches à Sens.

Match 51329.1 du 24.11.19 St Julien Du Sault 2 - Sens Eveil Départemental 4 gr A

Courriel du club de St Julien Du Sault en date du 19.11.19 et du maire de St Julien Du Sault en date du 20.11.19 : demande d'inversion de match.

La commission, vu les pièces au dossier et sans l'accord écrit du club adverse pour l'inversion de cette rencontre.

• reporte ce match au 26 janvier 2020.

Match 51392.1 du 24.11.19 Chevannes - Auxerre Aigles FC Départemental 4 gr B

Demande d'inversion de match du club de Chevannes en date du 16.1.19 La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, et l'autorisation du service des sports de la mairie d'Auxerre.

- inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 24 novembre 2019 à 14 h 30 sur les installations du complexe sportif R Y Aubin d'Auxerre,
- donne match retour à jouer le 10 mai 2019 sur les installations de Chevannes.

Match 51463.1 du 24.11.19 Varennes 3 - Andryes Départemental 4 gr C

Courriel du club d'Andryes en date du 20.11.19 : demande de changement d'horaire. La commission, sans l'accord de Varennes, maintient ce match le 24 novembre 2019 à 12 h 00 sur les installations de Chéu.

Match 51393.1 du 24.11.19 Champignelles/Charny - St Sauveur/Saints D4 gr B

Courriel du club de Charny en date du 19.11.19 : demande de changement de terrain. La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Bléneau en date du 19.11.19, terrain ou devait se jouer cette rencontre,

• donne ce match à jouer à 14 h 30 sur les installations de Charny.

Match 51474.1 du 15.12.19 E.C.N. 3 - Ravières Départemental 4 gr C

Demande de report de match du club de Ravières en date du 19.11.19. La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 9 février 2020.

Match 51993.1 du 24.11.19 Malay Le Grand/Charmoy - Avallon FCO Dép. féminin à 8

Courriel du club d'Avallon FCO en date du 19.11.19 : demande de report de match. La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à sa date initiale, soit le 24 novembre 2019.

Match 51983.1 du 15.12.19 Malay Le Grand/Charmoy - St Denis Les Sens Dép. fém à 8

Courriel du club de Malay Le Grand en date du 18.11.19 : demande de changement de terrain. La commission donne ce match à jouer le 15 décembre 2019 sur les installations de Charmoy.

Match 52280.1 du 23.11.19 UF Tonnerrois - Appoigny/Héry Coupe de l'Yonne U18

Demande de report de match du club d'Appoigny en date du 18.11.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 7 décembre 2019.

Match 52286.1 du 23.11.19 Auxerre Stade - Sens FC Coupe de l'Yonne U18

La commission, vu les pièces au dossier, la qualification des équipes d'Auxerre Stade et Sens FC en coupe Gambardella les 23 ou 24 novembre 2019,

• donne ce match à jouer le mercredi 4 décembre 2019 à 15 h 00 sous réserve de l'accord écrit du club de Sens FC à faire parvenir pour le mardi 26 novembre 2019, date impérative.

Match 51233.1 du 07.12.19 Paron FC - Joigny U18 Départemental 1

Demande d'inversion de match du club de Paron en date du 12.11.19.

La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à sa date initiale le 7 décembre 2019.

<u>Match 51534.1 du 07.12.19 Toucy/Diges.Pourrain - Auxerre Stade 2 U18 départemental 2 gr B</u>

Demande de changement de terrain et d'horaire du club de Toucy en date du 20.11.19. La commission donne ce match à jouer le 7 décembre 2019 à 14 h 30 sur les installations de Diges.

Match 52291.1 du 23.11.19 St Denis Les Sens - Avallon FCO Coupe Yonne U15

Courriel du club de St Denis Les Sens en date du 19.11.19.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 23 novembre 2019 à 15 h 30 sur le terrain synthétique d'Avallon.

Match 52292.1 du 23.11.19 Auxerre Stade/Rosoirs 2 - Gron Véron Coupe Yonne U15

Courriel du club d'Auxerre Stade en date du 18.11.19 : demande de changement d'horaire. La commission, vu l'occupation des terrains de l'Arbre Sec pour cette date, donne ce match à jouer le 23 novembre 2019 à **13 h 00**.

Match 52293.1 du 23.11.19 Chablis/ECN - Champs Sur Yonne Coupe Yonne U15

Courriel du club de Chablis en date du 20.11.19 : demande de changement de terrain. La commission donne ce match à jouer le 23 novembre 2019 à 15 h 00 sur les installations de Chatel Gérard.

Match 51753.1 du 23.11.19 Toucy/Diges.Pourrain - Auxerre AJ 2 U13 D 2 gr C

Courriel du club de Toucy en date du 14.11.19 : demande de changement de terrain. La commission donne ce match à jouer le 23 novembre 2019 à 10 h 00 sur les installations de Saints En Puisaye.

Match 51779.1 du 23.11.19 Paron FC 3 - Fontaine La Gaillarde U13 D3 gr A

Demande de report de match du club de Fontaine La Gaillarde en date du 13.11.19. La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le mercredi 18 décembre 2019 à 17 h 00 (éclairage terrain synthétique de Paron classé).

Match 51783.1 du 30.11.19 Fontaine La Gaillarde - St Sérotin/St Valérien EESV U13 D3 gr A

Demande de report de match du club de Fontaine La Gaillarde en date du 13.11.19. La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à sa date initiale le 30 novembre 2019.

Courriel du club du FC Gatinais en date du 18.11.19.

La commission prend note que les matchs des équipes U13 et U15 du FC Gatinais se dérouleront sur les installations de St Valérien.

5. Feuilles de match informatisées

Match 51321.1 du 17.11.19 Sens Eveil - Joigny 3 Départemental 4 gr A

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le courriel du club de Joigny en date du 20.11.19,

• demande au club de Sens Eveil de transmettre la FMI – via la tablette, et ce pour mardi 26 novembre 2019.

Amende 46 € au club de Sens Eveil pour non transmission dans les délais.

Match 51991.1 du 17.11.19 Avallon FCO - Auxerre Stade 3 Départemental féminin à 8

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et du constat d'échec FMI,

- attendu que le club d'Avallon n'a pas utilisé la tablette pour cette rencontre pour la réalisation de la FMI.
- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Avallon FCO = 0 / Auxerre Stade 3 = 6.

Amende 46 € au club d'Avallon FCO pour absence de tablette.

Match 51528.1 du 09.11.19 Auxerre Stade 2 - Courson U18 Départemental 2 gr B

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier (envoyée par mail le 17.11.19)
- enregistre le résultat : Auxerre Stade = 2 / Courson = 4.

Amende 30 € au club d'Auxerre Stade pour non envoi du rapport constat d'échec FMI.

Match 51549.1 du 05.10.19 Appoigny/Héry 2 - Vergigny U18 Départemental 2 gr C

Courriel du club d'Appoigny en date du 31.10.19 concernant l'amende.

La commission confirme l'amende au club d'Appoigny.

Mr Rollin n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération et ni à la décision de ce dossier

<u>Match 51486.1 du 16.11.19 St Florentin Portugais/Chéu – GJ Armançon U18 Départemental 2 gr A</u>

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- attendu qu'aucune feuille de match n'a été transmise, ni FMI, ni feuille de match papier,
- demande l'arbitre et au club de St Florentin Portugais de fournir un rapport sur l'utilisation de la tablette, et ce par écrit pour le mardi 26 novembre 2019,
- demande au club de St Florentin Portugais de transmette la FMI via la tablette ou la feuille de match papier, et ce par écrit pour le mardi 26 novembre 2019,

6. Feuilles de pass-coaching manquantes

La commission en application de l'article 14 : feuille de match – règlement des championnats et coupes jeunes – saison 2019/2020 :

« pour les catégories U18 et U15, en complément de la FMI, la feuille de pass-coaching est à remplir et à retourner dans les 24 h de la rencontre à l'adresse spécifiée sur le document. »

U15 Départemental 1

- 51211.1 du 29.09.19 Auxerre Stade 3 Joigny Amende 30 € au club d'Auxerre Stade (feuille non reçue)
- 51203.1 du 19.10.19 Auxerre Stade 3 Gron Véron Amende 30 € au club d'Auxerre Stade (feuille non reçue)
- 51215.1 du 05.10.19 Gron Véron Appoigny
 Amende 30 € au club de Gron Véron (feuille non reçue)
- 51213.1 du 05.10.19 GJ Sens Auxerre Stade 3
 Amende 30 € au club de GJ Sens
- 51216.1 du 09.11.19 Auxerre AJ 2 Appoigny Amende 30 € au club d'Auxerre AJ
- 51518.1 du 09.11.19 Aillant Auxerre Stade/Rosoirs 3
 Amende 30 € au club d'Aillant
- 51219.1 du 09.11.19 Avallon FCO Gron Véron Amende 30 € au club d'Avallon FCO

U15 Départemental 2

- 51608.1 du 09.11.19 GJ Armançon Cerisiers Amende 30 € au club du GJ Armançon
- 51635.1 du 09.11.19 UF Tonnerrois Chablis/ECN Amende 30 € au club de l'UF Tonnerrois
- 51650.1 du 19.10.19 St Georges Courson Amende 30 € au club de St Georges
- 51652.1 du 19.10.19 Auxerre Sp Citoyens Chevannes Amende 30 € au club d'Auxerre Sp Citoyens
- 51662.1 du 09.11.19 Courson Auxerre Sp Citoyens Amende 30 € au club de Courson

U18 Départemental 1

- 51238.1 du 28.09.1 Joigny Appoigny/Héry Amende 30 € au club de Joigny
- 51236.1 du 28.09.19 Avallon FCO Paron FC Amende 30 € au club d'Avallon FCO
- o 51237.1 du 28.09.19 Sens FC Auxerre Stade

Amende 30 € au club de Sens FC

 51247.1 du 19.10.19 Auxerre Stade – Appoigny/Héry Amende 30 € au club d'Auxerre Stade

U18 Départemental 2

- 51489.1 du 26.10.19 Cerisiers/St Clément Onze 3 Pont Sur Yonne Amende 30 € au club de Cerisiers
- 51490.1 du 05.10.19 Pont Sur Yonne FC Gatinais Amende 30 € au club de Pont Sur Yonne
- 51491.1 du 05.10.19 GJ Armançon St Clément Onze 2 Amende 30 € au club de GJ Armançon
- 51494.1 du 19.10.19 St Florentin Portugais/Chéu Fontaine La Gaillarde Amende 30 € au club de St Florentin Portugais
- 51496.1 du 19.10.19 St Clément Onze 2 Pont Sur Yonne Amende 30 € au club de St Clément Onze
- 51498.1 du 09.11.19 Pont Sur Yonne GJ Armançon Amende 30 € au club de Pont Sur Yonne
- 51517.1 du 28.09.19 St Georges Toucy/Diges.Pourrain Amende 30 € au club de St Georges
- 51527.1 du 09.11.19 Auxerre Sp Citoyens St Fargeau Amende 30 € au club d'Auxerre Sp Citoyens
- 51656.1 du 09.11.19 UF Tonnerrois/Varennes Appoigny/Héry Amende 30 € au club de l'UF Tonnerrois

7. Questions diverses

Match 51151.1 du 17.11.19 Courson - Vermenton Départemental 3 gr C

La commission prend note du courriel de l'arbitre en date du 18.11.19 signalant la blessure des joueurs Caroly Sun Yat Sen et Chabin Clément du club de Courson et souhaite un prompt rétablissement à ces joueurs.

Match 51154.1 du 17.11.19 Neuvy Sautour 2 - Héry 2 Départemental 3 gr C

La commission prend note du courriel de l'arbitre en date du 17.11.19 signalant la blessure non inscrite sur la FMI du joueur Cancela Anthony du club de Neuvy Sautour et souhaite un prompt rétablissement à ce joueur.

Mr Schminke n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération et ni à la décision de ce dossier

<u>Match 51990.1 du 17.11.19 Ravières/Semur.Epoisses – Monéteau/Toucy</u> <u>Départemental Féminin à 8</u>

La commission prend note du courriel du club de Toucy signalant la blessure non inscrite sur la FMI de la joueuse Noël Dorine du club de Toucy et souhaite un prompt rétablissement à cette joueuse.

<u>Match 51485.1 du 16.11.19 St Julien Du Sault – Cerisiers/St Clement Onze 3 U18</u> <u>Départemental 2 gr A</u>

La commission prend note de la blessure du joueur Coulon Pillot Nicolas du club de Cerisiers et souhaite un prompt rétablissement à ce joueur.

Festival U13 - 2ème journée du 9 novembre 2019

Courriel du club de Sens Franco Portugais en date du 12.11.19 : demande de remboursement des frais de déplacement.

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que le plateau n'a pas eu lieu suite au forfait des équipes de Pont Sur Yonne et St Denis Les Sens voir PV de la commission sportive du 13 novembre 2019,
- en application de l'article 12 forfait disposition particulière applicable au district règlement des championnats jeunes,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de Pont Sur Yonne de la somme de 52 € (13 km x 2 (AR) x 2 €) pour en créditer le compte du club de Sens Franco Portugais.

ABSENCE D'ARBITRES

La commission a pris note de l'absence de l'arbitre et de l'observateurs et le transmet à la C.D.A. :

• U18 D2 gr B 51528.1 du 09.11.19 Auxerre Stade 2 - Courson

8. Désignation des délégués

La commission prend note de la désignation des délégués officiels du district pour les matchs suivants :

<u>Journée du 24 novembre 2019</u>

- D1 50053.1 Monéteau Charmoy : Mme Chéry-Floch
- D2 gr A 50399.1 Sens Franco Portugais Gron Véron : Mr Barrault

Fin de la réunion à 18 h 45.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors.»

Le Président de Séance

Le secrétaire de séance

Pascal Rollin

Didier Schminke

Réunion du 20 novembre 2019

COMMISSION SPORTIVE

Présents: MM Barrault - Rollin - Schminke

Assiste: Mme Lantelme (administrative)

Début de la réunion à 18 h 45.

1. Réclamation

Match 51389.1 du 17.11.19 Mt St Sulpice 3 - Auxerre Sp Citoyens 2 D4 gr B

Courriels du club d'Auxerre Sp Citoyens en date du 19.11.19 : réserve d'après-match sur la déléguée du match non inscrite sur la FMI.

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note des différents courriels du club d'Auxerre Sp Citoyens en date des 19 novembre 2019,
- attendu qu'aucune réserve n'a été inscrite sur la FMI,
- vu les dispositions de l'article 187.1 énoncent "La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les clubs participant à la rencontre, dans les conditions de forme, de délai et de droits fixées, pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 186.1...
- dès lors, elle restreint son champ d'application sur la seule mise en cause de la qualification et/ou de la participation des joueurs par le terme "exclusivement".
- il ne peut être fait application de l'article 187.2 qui porte sur l'évocation puisque les faits décrits ne rentrent pas dans le champs de compétence.
- par conséquent le dossier ne peut être traité par la commission sportive pour une éventuelle remise en cause du résultat,
- suite à la lecture du rapport établi par le joueur du club d'Auxerre Sp Citoyens, la commission transmet le dossier à la commission de Discipline pour les suites à donner et à la commission des délégués pour information.

Fin de la réunion 19 h 15

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors.»

Le Président de séance

Le secrétaire de séance

Pascal Rollin

Didier Schminke